

REGLEMENT DU JEU "PARIS ROMANCE "

Sommaire

ARTICLE 1.	ORGANISATION DU JEU	1
ARTICLE 2.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	1
ARTICLE 3.	MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU	2
ARTICLE 4.	VALIDITE DE LA PARTICIPATION	2
ARTICLE 5.	LOT MIS EN JEU	3
ARTICLE 6.	DESIGNATION DU GAGNANT – REMISE DU LOT	14
6.1	DESIGNATION DU GAGNANT	15
6.2	REMISE DU LOT	15
ARTICLE 7.	GRATUITE DE LA PARTICIPATION	16
ARTICLE 8.	LIMITES DE RESPONSABILITE	16
ARTICLE 9.	PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	17
ARTICLE 10.	DROITS DE LA PERSONNALITE DU GAGNANT	17
ARTICLE 11.	DISPONIBILITE DU REGLEMENT	18
ARTICLE 12.	DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES.....	18

* *
*

ARTICLE 1. ORGANISATION DU JEU

Le Groupement d'Intérêt Economique Atout France, dont le siège social est situé au 79-81 rue de Clichy, 75009 PARIS, Tél. : +33 1 42 96 70 00, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 340 709 211 (ci-après désignée la « Société Organisatrice ») organise un **jeu gratuit sans obligation d'achat** intitulé "Paris Romance" (ci-après désigné le « Jeu ») sur le site Internet : <http://monparisromantique.com> (ci-après désigné le « Site ») **du lundi 6 Février 2017 à 10h00 au mardi 7 mars 2017 à 23h59, dates et heures de Paris.**

Le Jeu, régi par les lois françaises, entre dans la catégorie des concours faisant appel au hasard pour la détermination des gagnants.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'inscription au Jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement, et de manière générale, des lois règlements et règles déontologiques en vigueur en France et applicables aux jeux gratuits.

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure, résidant en France (DOM-TOM compris), au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Allemagne, Suisse, Belgique, Espagne, Portugal et Italie (ci-après désignés le/les « Participant(s) »),

à l'exclusion des salariés et des collaborateurs permanents et temporaires de la Société Organisatrice, et plus généralement de toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu.

Le Participant doit disposer d'une connexion internet et d'une adresse e-mail valide afin de procéder à son inscription.

ARTICLE 3. MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Le Jeu est annoncé sur le Site. Il pourra également être annoncé sur tous supports publicitaires tels que, et sans que cette liste soit limitative, des e-newsletters, bannières publicitaires (achats d'espaces) reproduits sur le site Internet de la Société Organisatrice ou de ses partenaires.

Le Jeu est composé de 2 (deux) types de jeu-concours :

- Un jeu-concours avec instants gagnants (ci-après dénommé le « Jeu avec instant gagnant ») :

Le Participant est autorisé à participer plusieurs fois par jour au Jeu avec instant gagnant (même nom, prénom, adresse e-mail et adresse du domicile). Un Jeu avec instant gagnant sera disponible tous les jours pendant la durée du Jeu, soit un total de 30 (trente) Jeux avec instant gagnant.

- Un jeu-concours avec tirage au sort (ci-après dénommé le « Jeu avec tirage au sort ») :

Il y aura un tirage au sort par semaine, parmi les Participants ayant joué au Jeu avec instant gagnant (même nom, prénom, adresse mail et domicile), soit un total de 4 (quatre) tirages aux sorts durant la durée totale du Jeu.

Pour participer au Jeu et tenter de gagner, le Participant doit se connecter au Site et renseigner tous les champs obligatoires du formulaire d'inscription.

Toute personne inscrite sous plusieurs adresses électroniques se verra disqualifiée. Toute tentative de fraude de la part d'un Participant entraînera la nullité de toutes les participations du foyer déposées.

ARTICLE 4. VALIDITE DE LA PARTICIPATION

Toute inscription au Jeu, non conforme aux conditions exposées dans le présent règlement, falsifiée, non validée et/ou non enregistrée, validée et/ou enregistrée après la date limite de participation ou comportant de fausses indications sera considérée comme nulle.

Toute indication d'identité ou d'adresse incomplète, fausse et/ou erronée entraîne l'élimination immédiate du Participant concerné.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre, par tous moyens, toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communication d'informations erronées.

Il est strictement interdit de modifier ou de tenter de modifier, par quelque procédé que ce soit, les dispositifs de participation au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas les dispositions du présent règlement ou qui altérerait le déroulement de l'inscription et/ou de la participation au Jeu. Elle se réserve le droit de poursuivre en justice toute personne qui tenterait de tricher ou de troubler le bon déroulement du Jeu. Un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de son lot.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes ont été commises sous quelque forme et sur quelque support que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la sélection des gagnants.

ARTICLE 5. LOTS MIS EN JEU

Les dotations mises en jeu sont :

Pour le Jeu avec instant gagnant :

1. 2 (deux) pass Disneyland Paris adulte 1 jour/ 2 parcs d'une valeur totale de 180 € TTC (cent quatre-vingt euros Toutes Taxes Comprises) et valables jusqu'au 6 novembre 2017 et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour pourra concerner les destinations suivantes : ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

2. 1 (une) nuit + 1 (un) dîner 4 services hors boissons pour 2 personnes à l'hôtel restaurant Cazaudehore (Relais &Châteaux), à Saint-Germain en Laye, sur réservation, valable jusqu'au 31 décembre 2017 (hors 14 février, 24 décembre et 31

décembre), d'une valeur totale de 500 € TTC (cinq cents euros Toutes Taxes Comprises) ;

3. 2 (deux) entrées pour les collections permanentes et les expositions temporaires à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de Paris, valables jusqu'au 31 décembre 2017 d'une valeur totale de 24 € TTC (vingt-quatre euros Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

4. 1 (une) nuit dans la chambre « Moulin rouge », dans la maison d'hôtes Stella Cadente à Provins + 1 (un) pass Provins pour 2 personnes, valable jusqu'au 31 décembre 2017 en fonction des disponibilités, d'une valeur totale de 200 € TTC (deux cents euros Toutes Taxes Comprises) ;

5. 1 (une) nuit à l'Hôtel Le Versailles**** à Versailles, avec une visite pour 2 personnes au choix dans le programme de visites-conférences sur réservation, valable jusqu'au 31 décembre 2017, d'une valeur totale de 200 € TTC (deux cents euros Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui

conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

6. 1 (une) nuit pour deux personnes avec 2 petits déjeuners l'Hôtel La Résidence du Berry*** à Versailles, sur réservation, valable jusqu'au 31 décembre 2017, d'une valeur totale de 150 € TTC (cent cinquante euros Toutes Taxes Comprises) ;
7. 1 (un) weekend (2 nuits) en chambre d'hôtes de charme en Seine-et-Marne pour 2 personnes, au choix du gagnant, pour une valeur de 200 € (deux cents euros Toutes Taxes Comprises) + 2 entrées au château de Fontainebleau + 2 entrées adulte au Parc des Félines, en fonction des disponibilités et sur réservation, valable jusqu'au 31 décembre 2017, d'une valeur totale de 270 € TTC (deux cent soixante-dix euros Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt-dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

8. 1 (un) séjour pour 2 personnes à Auvers-sur-Oise, incluant une nuit en chambre d'hôtes à la Lucarne du voyageur, petit déjeuner compris + une invitation « privilège » à l'Auberge Ravoux incluant 1 (un) repas pour 2 personnes, une visite guidée et le livre Van Gogh à l'Auberge Ravoux + deux billets d'entrée pour le Musée Daubigny, valable toute l'année sur réservation (repas uniquement le vendredi soir et le samedi midi d'une valeur totale de 400 € TTC euros (quatre cents euros Toutes Taxes Comprises) ;
9. 2 (deux) pass Disneyland Paris adulte 1 jour/ 2 parcs d'une valeur totale de 180 € TTC (cent quatre-vingt euros Toutes Taxes Comprises) et valables jusqu'au 6 novembre 2017 et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

10. 2 (deux) entrées pour les collections permanentes et les expositions temporaires à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de Paris, valables jusqu'au 31 décembre 2017 d'une valeur totale de 24 € TTC (vingt-quatre euros Toutes Taxes Comprises) ;

11. 1 (un) déjeuner ou 1 (un) dîner pour 2 personnes au restaurant La Bonne Franquette à Paris, valable jusqu'au 31 décembre 2017 sur réservation, d'une valeur totale de 80€ TTC (quatre-vingt euros Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

12. 1 (une) carte cadeau d'une valeur de 50 € TTC (cinquante euros Toutes Taxes Comprises), à valoir au centre commercial One Nation Paris Outlet ;

13. 2 (deux) entrées au Musée de l'Orangerie à Paris, valables jusqu'au 31 décembre 2017, d'une valeur totale de 18 € TTC (dix-huit euros Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

14. 2 (deux) pass Disneyland Paris adulte 1 jour/ 2 parcs d'une valeur totale de 180 € TTC (cent quatre-vingt euros Toutes Taxes Comprises) et valables jusqu'au 6 novembre 2017 ;

15. 2 (deux) entrées au Musée de l'Orangerie à Paris, valables jusqu'au 31 décembre 2017, d'une valeur totale de 18 € TTC (dix-huit euros Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

16. 2 (deux) entrées pour 2 personnes au Musée d'Orsay à Paris, valables jusqu'au 31 décembre 2017, d'une valeur unitaire de 24 € TTC (vingt-quatre euros Toutes Taxes Comprises) ;

17. 4 (quatre) billets Prestige Grandes Eaux Nocturnes au Château de Versailles donnant accès à un parking dédié accessible par la Grille de la Reine dès 19h30 (1, boulevard de la Reine à Versailles) + un accès direct au site par la Grille de Neptune à partir de 20h + une coupe de champagne, sur réservation, tous les samedis soirs du 17 juin au 16 septembre 2017 d'une valeur totale de 176 € TTC (cent soixante-seize euros Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-

Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

18. 2 (deux) places pour la nouvelle visite guidée Cultival Paris côté cœur(s), valable tous les samedis soirs du 17 juin au 16 septembre 2017, d'une valeur totale de 26 € TTC (vingt-six euros Toutes Taxes Comprises) ;

19. 2 (deux) entrées pour les collections permanentes et les expositions temporaires à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de Paris, valables jusqu'au 31 décembre 2017, d'une valeur totale de 24 € TTC (vingt-quatre euros Toutes Taxes Comprises) et 2(deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

20. 2 (deux) pass Disneyland Paris adulte 1 jour/ 2 parcs d'une valeur totale de 180 € TTC (cent quatre-vingt euros Toutes Taxes Comprises) et valables jusqu'au 6 novembre 2017 ;

21. 2 (deux) places pour la nouvelle visite guidée Cultival Paris côté cœur(s), valables tous les samedis soirs du 17 juin au 16 septembre 2017, d'une valeur totale de 26 € TTC (vingt-six euros Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-

Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

22. 2 (deux) entrées pour les collections permanentes et les expositions temporaires à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de Paris, valables jusqu'au 31 décembre 2017 d'une valeur totale de 24 € TTC (vingt-quatre euros Toutes Taxes Comprises) ;
23. 2 (deux) entrées au Musée Jacquemart-André à Paris, valables jusqu'au 31 décembre 2017 d'une valeur totale de 27 € TTC (vingt-sept euros Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

24. 2 (deux) nuits en chambre double et petits déjeuners à l'Hôtel Méliá Paris La Défense, sur réservation, valables jusqu'au 31 décembre 2017, d'une valeur totale de 1 438 € TTC (mille quatre cent trente-huit euros Toutes Taxes Comprises) ;
25. 1 (une) bouteille de champagne de 75 cl et 2 tapas aux choix au restaurant Rosa bonheur sur Seine à Paris, d'une valeur totale de 70 € TTC (soixante-dix euros Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-

Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

26. 2 (deux) entrées pour les collections permanentes et les expositions temporaires à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de Paris, valables jusqu'au 31 décembre 2017 d'une valeur totale de 24 € TTC (vingt-quatre euros Toutes Taxes Comprises) ;

27. 1 (un) guide du Routard Paris Ile-de-France Destination Impressionniste d'une valeur unitaire de 15 € TTC (quinze euros Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

28. 2 (deux) entrées pour 2 personnes au Musée d'Orsay à Paris, valables jusqu'au 31 décembre 2017 d'une valeur unitaire de 24 € TTC (vingt-quatre euros Toutes Taxes Comprises) ;

29. 2 (deux) E-chèques cadeau Cultival pour 2 personnes pour une visite d'exception spéciale St-Valentin : valables jusqu'au 31 décembre 2017, d'une valeur totale de 29,90 € TTC (vingt-neuf euros et quatre-vingt dix centimes Toutes Taxes Comprises) et 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale allant de 180 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) à 290 € TTC (deux cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises).

La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-

Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant la date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates ;

30. 2 (deux) entrées pour les collections permanentes et les expositions temporaires à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine de Paris, valables jusqu'au 31 décembre 2017 d'une valeur totale de 24 € TTC (vingt-quatre euros Toutes Taxes Comprises).

Pour le Jeu avec tirage au sort :

Tirage au sort n°1 : **Séjour d'exception d'une valeur totale maximale de 3 627 € TTC (trois mille six cent vingt-sept euros Toutes Taxes Comprises), composé de :**

- 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale et maximale de 500 € TTC (cinq cents euros Toutes Taxes Comprises). La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant sa date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates.

- 1 (une) nuit pour 2 personnes à l'hôtel le Shangri-La, chambre avec vue sur la Tour Eiffel, petit déjeuner compris, d'une valeur totale de 2 116 € TTC (deux mille cent seize euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 2 (deux) nuits pour 2 personnes à l'hôtel Mercure de Saint-Germain-en-Laye, valable tous les week-ends de l'année 2017, sur réservation en fonction des disponibilités de l'hôtel, d'une valeur totale de 175 € TTC (cent soixante-quinze euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 2 (deux) billets Prestige Grandes Eaux Nocturnes au Château de Versailles, valables tous les samedis soirs du 17 juin au 16 septembre 2017 d'une valeur totale de 176 € TTC (cent soixante-seize euros Toutes Taxes Comprises) ;

- Transfert du lieu d'arrivée vers le lieu de séjour avec My Daily Driver, accompagné de quelques douceurs, d'une valeur de 60 € TTC (soixante euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 1 (un) dîner croisière à bord du yacht Don Juan II pour 2 personnes, formule boissons comprises d'une valeur de 540 € TTC (cinq cent quarante euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 2 (deux) entrées pour le Château de Versailles, avec accès à l'ensemble du domaine sur 2 (deux) jours consécutifs, d'une valeur totale de 60 € TTC (soixante euros Toutes Taxes Comprises).

Tirage au sort n°2 : Escapade sexy d'une valeur totale maximale de 1 708 € TTC (mille sept cent huit euros Toutes Taxes Comprises), composée de :

- 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale et maximale de 500 € TTC (cinq cents euros Toutes Taxes Comprises). La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant. Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant sa date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates.

- 1 (un) chèque cadeau de 150 € TTC (cent cinquante euros Toutes Taxes Comprises) à utiliser dans l'une des boutiques parisiennes de Welford ;
- 2 (deux) entrées pour le Grand Musée du Parfum à Paris d'une valeur totale de 29 € TTC (vingt neuf euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 1 (une) balade « Les Balades de Magalie » pour 2 personnes d'une valeur totale de 250 € TTC (deux cent cinquante euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 1 (une) carte « Expérience » utilisable au Buddha Bar à Paris, en une fois sur l'ensemble des prestations (restaurant, bar et mezzanine, boutique) d'une valeur de 250 € TTC (deux cent cinquante euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 2 (deux) entrées pour l'Arc de Triomphe à Paris (Centre des Monuments Nationaux) d'une valeur totale de 24 € TTC (vingt-quatre euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 1 (une) Soirée pour 2 personnes au Crazy Horse à Paris, d'une valeur totale de 210 € TTC (deux cent dix euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 1 (un) séjour « Escalade & plaisir week & love », comprenant 1 (une) nuit en chambre supérieur au Grand Hôtel Barrière à Enghien Les Bains ou à l'Hôtel du Lac Barrière à Enghien Les Bains + 2 petits déjeuners + 2 accès au Spa Diane Barrière* et au casino**, et un accueil VIP dans la chambre valable une fois durant le séjour, d'une

valeur totale de 295 € TTC (deux cent quatre-vingt quinze euros Toutes Taxes Comprises) et valable 1 (un) an à partir de la date d'achat.

Ce séjour ne comprend pas les frais de parking (12 € par véhicule et par nuit), la taxe de séjour et la taxe départementale (1,98 € par personne et par nuit), ainsi que tout extra non mentionné ci-dessus.

* L'accès au Spa inclut l'accès aux espaces aquatiques et sportifs et est réservé aux personnes majeures. Toute sortie est définitive.

** L'accès aux salles de jeux du casino est réservé aux personnes majeures non interdites de jeux et sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Tirage au sort n°3 : Aventure insolite d'une valeur totale maximale de 1 977 € TTC (mille neuf cent soixante-dix-sept euros Toutes Taxes Comprises), composée de :

- 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale et maximale de 500 € TTC (cinq cent euros Toutes Taxes Comprises). La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant.

Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 mois et 14 (quatorze) jours avant sa date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates.

- 1 (une) balade "Retro by night" avec Retro Tours, pour 2 personnes depuis l'hôtel avec 1 coupe de champagne par personne et 1 photo pola vintage souvenir, d'une valeur totale de 190 € TTC (cent quatre-vingt dix euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 2 (deux) pass Disneyland Paris adulte pour 1 jour/2 parcs, valables jusqu'au 6 novembre 2017, d'une valeur totale de 180 € TTC (cent quatre-vingt euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 1 (un) package "Dans le noir" comprenant une activité au spa et un déjeuner ou un dîner au restaurant d'une valeur totale de 157 € TTC (cent cinquante-sept euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 1 (un) dîner "accord mets-vins" pour 2 personnes à bord du Bustronome à Paris, d'une valeur totale de 260 € TTC (deux cent soixante euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 2 (deux) nuits pour 2 personnes à l'Hôtel Les Etangs de Corot à Versailles, en chambre Prestige, petit-déjeuner inclus, d'une valeur totale de 630 € TTC (six cent trente euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 2 (deux) entrées pour le Château de Versailles, avec accès à l'ensemble du domaine sur 2 (deux) jours consécutifs, d'une valeur totale de 60 € TTC (soixante euros Toutes Taxes Comprises).

Tirage au sort n°4 : **Virée culturelle d'une valeur totale maximale de 1 449 € TTC (mille quatre cent quarante-neuf euros Toutes Taxes Comprises), composée de :**

- 2 (deux) billets de train aller-retour Voyages SNCF pour Paris en 2ème classe, sur une sélection de dates et de trains d'une valeur totale et maximale de 500 € TTC (cinq cent euros Toutes Taxes Comprises). La ville de départ devra être la même pour le trajet du retour. L'aller-retour concernera les destinations suivantes: ville métropolitaine-Paris, Londres-Paris, Liège-Paris, Anvers-Paris, Bruxelles-Paris, Karlsruhe-Paris, Francfort-Paris, Sarrebruck-Paris, Mannheim-Paris, Stuttgart-Paris, Amsterdam-Paris, Figueras-Paris, Gérone-Paris, Madrid-Paris, Barcelone-Paris, Milan-Paris, Turin-Paris.

Ce lot ne comprend pas : les repas, les transferts jusqu'aux gares, les dépenses personnelles, les assurances. Ces dépenses sont à la charge exclusive du gagnant. Les billets de train sont valables exclusivement jusqu'au 31 décembre 2017, sous réserve de disponibilités. Le gagnant devra réserver ses billets entre 3 (trois) mois et 14 (quatorze) jours avant sa date de départ souhaité. Dans le cas où la date de départ choisie par le gagnant s'avérerait non disponible, il pourra choisir d'autres dates parmi celles qui resteraient disponibles. Si aucune des dates proposées ne lui conviendrait, il perdrait le bénéfice de son lot, sans que cela ne donne lieu à un quelconque remboursement ou report de dates.

- 1 (un) chèque cadeau « cours d'œnologie DUO » à l'Ecole du Vin de France, de 2 heures d'une valeur totale de 109 € TTC (cent neuf euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 2 (deux) entrées pour la visite du Musée d'Orsay à Paris avec déjeuner au restaurant pour 2 personnes, d'une valeur totale de 110 € TTC (cent dix euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 1 (un) diner pour 2 personnes au restaurant Les Ombres du Musée du Quai Branly à Paris et 2 (deux) billets jumelés (collections permanentes + expositions temporaires) pour le Musée du Quai Branly, d'une valeur totale de 110 € TTC (cent dix euros Toutes Taxes Comprises), valable à compter du jour du tirage au sort ;
- 2 (deux) places de concert à la Philharmonie de Paris d'une valeur totale de 60 € TTC (soixante euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 2 (deux) invitations en croisière dîner sur les Bateaux Parisiens Service Etoile d'une valeur totale de 200 € TTC (deux cents euros Toutes Taxes Comprises) ;
- 1 (un) package Fontainebleau comprenant 1 (une) nuit pour 2 personnes à l'hôtel la Demeure du Parc à Fontainebleau, en chambre-double, petit-déjeuner inclus et 2 (deux) entrées pour le château de Fontainebleau + 2 (deux) places pour une promenade en calèche dans les jardins du château (30 minutes) d'une valeur totale de 300 € TTC (trois cents euros Toutes Taxes Comprises).
- Château de Versailles, 2 (deux) entrées pour le château d'une valeur totale de 60 € TTC (soixante euros Toutes Taxes Comprises).

Les lots décrits ci-dessus (ci-après désigné les « Lots ») ne seront ni repris, ni échangés contre un autre objet ou une autre prestation quelle que soit leur valeur ; il ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque.

ARTICLE 6. DESIGNATION DU GAGNANT – REMISE DU LOT

6.1 DESIGNATION DU GAGNANT

La désignation des gagnants du Jeu avec instants gagnants s'effectuera automatiquement via le système aléatoire désignant un gagnant par jour : le gain du lot sera notifié au Participant de manière instantanée dès que la roue aura fini de tourner, par le terme « GAGNE », ou en cas de perte, par le terme « PERDU ».

Il y aura 1 (un) instant gagnant par jour, pendant la durée du Jeu.

La désignation des gagnants du Jeu avec tirage au sort s'effectuera chaque semaine, parmi les Participants au Jeu avec instant gagnant, et dans un délai de 4 (quatre) jours à compter de la clôture du Jeu avec Instant Gagnant de la semaine.

Les tirages au sort seront effectués de manière aléatoire par un logiciel sécurisé.

Le gagnant d'un instant gagnant ou d'un tirage au sort sera informé de son gain par envoi d'un e-mail à l'adresse enregistrée lors de sa participation, auquel il devra répondre dans un délai de 15 (quinze) jours ouvrés suivant l'envoi du message aux fins de confirmer à la Société Organisatrice ses coordonnées postales. Si le gagnant ne confirme pas ses coordonnées postales par e-mail dans les 15 (quinze) jours ouvrés suivant l'envoi de ce message sur son compte e-mail, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son Lot et le Lot restera la propriété de la Société Organisatrice.

A tout moment le Participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de son adresse mail ou de tout élément de son adresse et il lui appartient, le cas échéant, de communiquer ses nouvelles coordonnées à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne sera nullement responsable si les coordonnées (notamment l'adresse e-mail) du gagnant sont incomplètes ou erronées. Dans ce cas, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de rechercher les coordonnées exactes des gagnants, lesquels ne recevront donc pas leur Lot, ni aucun dédommagement ou indemnité, la Société Organisatrice restant alors propriétaire du Lot non distribué

6.2 REMISE DU LOT

Le Lot sera envoyé au gagnant à l'adresse postale qu'il aura renseignée lors de l'annonce de son gain par messagerie sur son compte e-mail, sous six (6) semaines à compter de la confirmation par mail de ses coordonnées.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté ou rendant indisponible le Lot, la Société Organisatrice se réserve le droit discrétionnaire de remplacer le Lot gagné par un Lot de nature équivalente et de valeur au moins égale à celle du Lot initialement prévu.

En acceptant de participer au Jeu, chaque Participant décharge entièrement et sans condition la Société Organisatrice de toute responsabilité ainsi que de tout préjudice, des pertes ou dommages pouvant survenir du fait de la participation au Jeu ou en relation avec

celui-ci, y compris, et sans que cette liste soit limitative, en ce qui concerne l'attribution, la réception, l'utilisation et le mauvais usage de Lot gagné.

ARTICLE 7. GRATUITE DE LA PARTICIPATION

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux Participants du fait de leur participation.

Les frais de connexion au Site déboursés par le Participant pour participer au Jeu seront remboursés sur simple demande écrite adressée à l'adresse de la Société Organisatrice sur la base forfaitaire de 0,15 euro TTC (quinze centimes d'euros Toutes Taxes Comprises) correspondant à 5 minutes de connexion dans la limite d'une demande de remboursement par Participant inscrit au Jeu (même nom, même adresse, même e-mail) pendant toute la durée du Jeu.

Pour obtenir son remboursement, le Participant devra expédier à l'adresse suivante : Atout France - Jeu concours « monparisromantique » - 79-81, Rue de Clichy - 75009 Paris

- ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone) ;

- une copie de la première page de son contrat d'accès à Internet, indiquant notamment son identité, le nom de son fournisseur d'accès et la description du forfait ;

- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès indiquant la date et l'heure de la connexion en les soulignant ;

- un RIB ou un RIP.

La demande de remboursement des coûts de connexion engagés pour la participation au Jeu doit être effectuée dans un délai maximum d'un (1) mois après réception de la facture téléphonique (cachet de la Poste faisant foi). Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse, même e-mail).

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique et/ou par téléphone ne sera prise en compte.

Le coût des photocopies et de l'affranchissement de la demande de remboursement seront également remboursés sur demande du Participant.

Les demandes de remboursement des frais seront honorées sous forme de virement bancaire uniquement dans un délai moyen de huit (8) semaines suivant la réception de la demande écrite.

Toute demande de remboursement illisible, raturée, incomplète ne pourra être traitée.

Toutefois, tout accès au Site effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le Participant de se connecter au Site et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique.

ARTICLE 8. LIMITES DE RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait en aucun cas encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler le Jeu, à l'écourter, le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

Aucune indemnité ne pourra de ce fait être réclamée à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du Site, des dysfonctionnements du réseau Internet, des défaillances de l'ordinateur du Participant, de tout autre problème lié aux réseaux et moyens de communications (fournisseurs d'accès, virus, équipements informatiques défaillants et/ou incompatibles quant aux matériels ou logiciels,...) ou pour le cas où les informations fournies par le Participants seraient erronées, incomplètes ou venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau. Elle ne peut être tenue responsable de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Jeu.

Il appartient aux Participants de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger leurs données et/ou logiciels. La connexion de toute personne au Site et la participation au Jeu se font sous l'entière responsabilité des Participants.

ARTICLE 9. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La Société Organisatrice est la seule destinataire des informations nominatives fournies par les Participants. Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant par courrier à l'adresse suivante : Atout France - Jeu concours « monparisromantique » - 79-81, Rue de Clichy - 75009 Paris.

ARTICLE 10. DROITS DE LA PERSONNALITE DU GAGNANT

Le gagnant, par sa seule participation au Jeu, autorise expressément la Société Organisatrice à utiliser, sur tout support, par tout moyen et pour la durée qu'elle jugera utile, son nom, prénom et ville de résidence, sans que cela lui confère le droit à une rémunération, compensation ou avantage complémentaire autre que l'attribution du Lot qu'il aura gagné dans le cadre du Jeu.

Dans le cas où les Participants ne souhaiteraient toutefois pas accorder la présente autorisation à la Société Organisatrice, ceux-ci devront l'en informer dans un délai de 7 (sept) jours à compter de la date de clôture du Jeu, par e-mail, à l'adresse suivante : Atout

France - Jeu concours « monparisromantique » - 79-81, Rue de Clichy - 75009 Paris.

ARTICLE 11. DISPONIBILITE DU REGLEMENT

Le présent règlement du Jeu est accessible gratuitement en ligne sur le Site.

Toute modification apportée au règlement par la Société Organisatrice sera publiée sur le Site.

Le règlement complet du Jeu sera adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fera la demande écrite, durant la durée du Jeu, à l'adresse suivante :

Atout France - Jeu concours « monparisromantique » - 79-81, Rue de Clichy - 75009 Paris

Les frais d'affranchissement engagés pour la demande du règlement pourront être remboursés (au tarif lent de La Poste en vigueur), sous réserve d'en faire la demande expresse simultanément à la demande d'envoi du règlement avant le 28 mars 2017 (cachet de la Poste faisant foi), et de joindre ses coordonnées bancaires complètes, un RIP ou RIB.

Une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même prénom, même adresse) sera prise en compte.

ARTICLE 12. DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Le Jeu, le Site et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Toute contestation qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement se résoudra prioritairement de manière amiable entre la Société Organisatrice et le Participant. A défaut d'accord amiable, tout litige sera porté devant les tribunaux compétents de Paris.